



AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

Guide des missions

Territoire
et Patrimoine
dédiées aux collectivités

2022

www.alectsqy.org

L'ALEC accompagne les collectivités locales des centre et sud Yvelines dans leurs démarches de Transition Énergétique. Elle est une association reconnue d'intérêt général par l'article 192 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

LTECV Art. 192 & Code de l'Énergie Art. L. 211-5-1.

« Des organismes d'animation territoriale appelés "agences locales de l'énergie et du climat" peuvent être créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. »

Son rôle d'ingénierie publique territoriale de proximité mobilise principalement :

- la performance énergétique des bâtiments et la promotion de l'écoconstruction,
- la maîtrise de l'énergie,
- la promotion des énergies renouvelables,
- la lutte contre le Changement Climatique.

Elle agit comme catalyseur et accélérateur de la transition écologique auprès des habitants, des acteurs économiques et des collectivités.

Elle est soutenue financièrement par l'ADEME et la Région Île-de-France.

Ses missions s'articulent autour de deux axes principaux :

Information et Sensibilisation

Information sur les bonnes pratiques : défis Déclics, visites de sites, balades thermiques, retours d'expérience, ateliers techniques, formations, Concours de la Maison Écologique.

Conseil et Accompagnement technique

- Des particuliers et Conseils Syndicaux : elle anime un **Espace Conseil FAIRE**, et conseille de manière gratuite, neutre et indépendante les particuliers. Elle porte les plateformes territoriales de rénovation énergétique **RePerE Habitat** et **Coachpro** qui accompagnent les projets de rénovation énergétique des logements.
- Des collectivités : démarches PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoire) et Transition Énergétique, CEP (Conseil en Énergie Partagé)...
- Des TPE (Très Petites Entreprises) : réduction des charges énergétiques, accompagnement à la maîtrise d'usage...

L'intercommunalité, échelon pertinent pour la Transition Énergétique

Les démarches, obligatoires ou volontaires, structurent les plans d'action : PCAET, dispositif Eco Énergie Tertiaire, Cit'ergie, etc. Elles s'appuient sur des outils (Climat Pratic, GESi, Tete, ...)

Les intercommunalités sont, en coordination avec les Régions, les acteurs clés des objectifs désignés par la LTECV, la loi NoTRE, ou le Plan Climat National (PNACC). Cependant, le transfert de compétences opéré ne s'est pas associé à un transfert de financements. Chaque EPCI est donc en charge de **concrétiser la Transition Énergétique**, sans en avoir toujours la taille critique nécessaire.

De plus, la diversité de caractère, à la fois périurbain et rural, des centre et sud Yvelines ne justifie pas toujours le portage en propre d'actions.

Ainsi, **une mutualisation à l'échelle inter-EPCI est opportune.**

L'ALEC propose une offre de service permettant à tous d'être accompagnés dans la transition et de limiter la vulnérabilité de nos concitoyens et acteurs publics et privés. Elle met en œuvre son savoir-faire et sa **connaissance** du territoire et des acteurs.

En s'engageant aux côtés de l'ALEC, les élus affirment la Transition Énergétique comme priorité de leur mandat.

Concrétiser

les enjeux Énergie-Climat des collectivités auprès des habitants et usagers.

Optimiser

les consommations énergétiques : sobriété, efficacité, énergies renouvelables.

Transmettre

les bonnes pratiques et savoir-faire, les compétences, valoriser les réalisations exemplaires.



L'ALEC mutualise ses missions au service des collectivités et concourt :

- au développement et à l'**attractivité économique** des territoires,
- à la mise en valeur de la politique de la collectivité,
- à l'exigence d'un **Service Public de l'énergie**,
- à la réalisation des objectifs Climat et la résilience des territoires,
- à l'**innovation**, l'expérimentation et la notoriété des solutions exemplaires.

Adhérer à l'ALECSQY

L'adhésion à l'ALEC affiche le soutien à l'agence et à ses missions d'intérêt général. La collectivité adhérente se dote d'un outil indépendant, mutualisé, bénéficie d'une expertise sur la gestion de son patrimoine, d'un relai pédagogique et opérationnel pour l'aider dans la mise en œuvre de sa politique de transition énergétique.

Adhésion à l'ALEC pour les EPCI

Elle comprend :

- une **veille** technique, financière et réglementaire, suivi des AAP et AMI (européens, nationaux et régionaux),
- une **communauté** des acteurs du territoire,
- la **communication** et la **valorisation** (fiches bonnes pratiques, valorisation des projets exemplaires, cartographie des initiatives...),
- l'expérimentation d'**innovation** sur le territoire,
- l'animation de **réseaux d'acteurs locaux** (élus, professionnels, associations, grand public...),
- le **conseil** aux collectivités (notice pédagogique, avis technique...),
- la **participation à des événements publics** ou des interventions ponctuelles.

Adhésion à l'ALEC pour les communes

Elle comprend :

- une **veille** technique, financière et réglementaire, suivi des AAP et AMI (européens, nationaux et régionaux) sur l'énergie et la rénovation du patrimoine public,
- une **communauté** des communes engagées des centre et sud Yvelines,
- la **communication** et la **valorisation** de réalisations et projets exemplaires (cartographie des initiatives, fiches bonnes pratiques, visites de sites...),
- le **conseil**, avis ponctuel sur les actions de la collectivité, ou intervention dans la commune.

Les adhésions de l'intercommunalité et de la commune sont complémentaires, et permettent la mobilisation à la fois des habitants, acteurs et usagers, ainsi que des élus et agents des collectivités.

En adhérant, la collectivité intègre également la gouvernance de l'ALEC SQY et participe ainsi aux orientations stratégiques de l'ALEC.

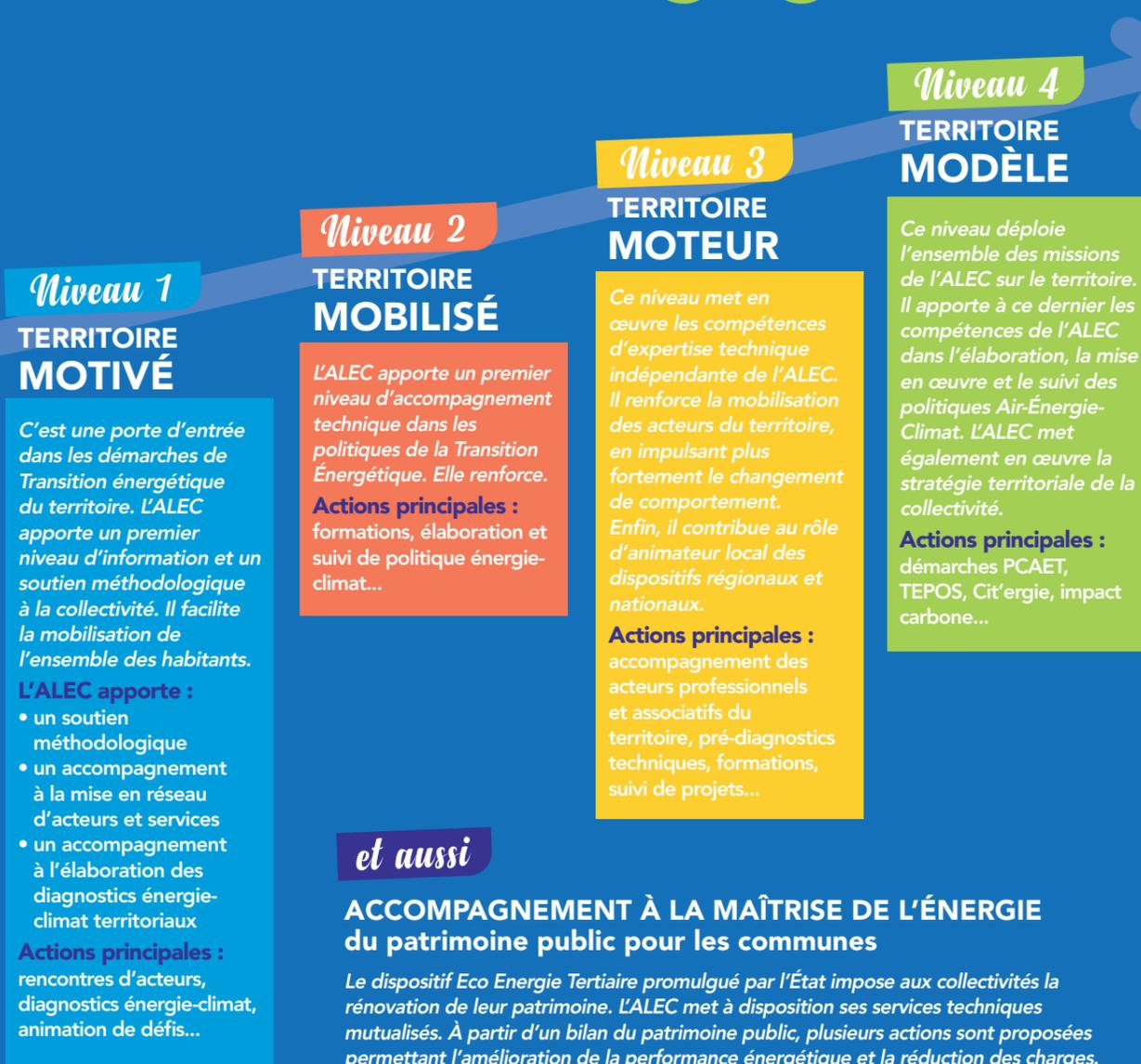
Enfin, en tant qu'outil d'ingénierie territoriale effectuant des missions d'intérêt général, l'ALEC représente les intérêts de la collectivité au sein des réseaux dont elle est membre (Flame, CLER, CYTé, ACTIFS, Vivacités, Rappel...).



3 volets d'actions

- ➔ Déployer la Transition Énergétique sur son territoire
- ➔ Mobiliser des habitants et usagers
- ➔ Accompagner des acteurs du territoire

4 niveaux d'engagement



Récapitulatif des actions par niveau

	Niveau			
	1	2	3	4
Stratégie territoriale				
Soutien méthodologique	✓	✓	✓	✓
Aide à la construction d'une vision politique		✓	✓	✓
Accompagnement à la mise en réseau d'acteurs & services	✓	✓	✓	✓
Accompagnement des projets, actions et missions de la collectivité		✓	✓	✓
Socle PCAET				
Accompagnement à l'élaboration des diagnostics énergie-climat territoriaux	✓	✓	✓	✓
Suivi des politiques publiques de la Transition Énergétique		✓	✓	✓
Accompagnement à l'élaboration de la stratégie territoriale			✓	✓
Évaluation des coûts carbone et environnemental, information sur les mesures de compensation			✓	✓
Mise en œuvre de la stratégie territoriale			✓	✓
Suivi et analyse des consommations et flux (énergies, carburants, eau)			✓	✓
Qualité de l'Air Intérieur			✓	✓
Accompagnement de rénovation énergétique du patrimoine			✓	✓
Accompagnement à l'optimisation de l'éclairage public			✓	✓
Accompagnement des projets EnR&R (prédiag, montages, suivi...)			✓	✓
Mobilisation				
Soutien à la présentation des démarches, rédaction de notes pédagogiques	✓	✓	✓	✓
Animation des défis grand public (énergie, zéro déchet, ...) et autres (Air comme rallye)	✓	✓	✓	✓
Animation des défis collectivités (éco-agents...)		✓	✓	✓
Animation du Concours La Maison Économe	✓	✓	✓	✓
Mobilisation et concertation des habitants et usagers		✓	✓	✓
Accompagnement à la maîtrise d'usage (AMU)		✓	✓	✓
Accompagnement au changement		✓	✓	✓
Animation des réseaux de partenaires		✓	✓	✓
Formation d'acteurs & usagers et de facilitateurs locaux		✓	✓	✓
Animation locale de dispositifs régionaux et nationaux : Fonds Air-Bois, Projets solaires citoyens		✓	✓	✓
Accompagnement des acteurs et usagers du territoire				
Soutien méthodologique	✓	✓	✓	✓
Sensibilisation, information et formation des professionnels		✓	✓	✓
Animation & participation aux réseaux d'acteurs		✓	✓	✓
Accompagnement des entreprises (TPE ² hors SARE)		✓	✓	✓
Accompagnement des bailleurs sociaux		✓	✓	✓
Accompagnement des projets citoyens (ENR, EPI, AMAP...)		✓	✓	✓
Accompagnement des acteurs de l'immobilier (mai 2021)		✓	✓	✓
Accompagnement des agriculteurs		✓	✓	✓
Accompagnement des projets de mobilité douce		✓	✓	✓
Accompagnement des acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire (ESS)		✓	✓	✓

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat FranceRénov'

France Rénov' est le guichet unique des travaux de rénovation énergétique des logements. Il permet aux usagers de bénéficier de conseils neutres, gratuits et personnalisés sur la démarche de rénovation énergétique de leur logement : information, orientation vers les acteurs, conseils techniques personnalisés, aide au choix des entreprises, information sur les aides financières, ...

Le service d'info-conseil est porté par le Conseil Départemental avec le concours des collectivités et s'articule avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat.

Sur son territoire, l'ALEC est la structure de mise en œuvre de ce Service Public.



Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique

L'ALEC porte et anime

également la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique RePerE Habitat :

- elle accompagne les ménages dans leur parcours de rénovation énergétique de logement,
- elle accompagne les entreprises dans la valorisation de leurs compétences et de leur formation à la performance énergétique des travaux.



Mise en œuvre d'un Service Public de proximité

Proposer aux habitants :

un accès privilégié et facilité à un rendez-vous conseil favorise le passage à l'acte. L'Espace France Rénov' fait partie du réseau France Services.

- **Permanences sur le territoire**
L'ALEC peut animer des permanences régulières ou ponctuelles en commune au plus près des habitants.
- **Accompagnement des ménages (Actes A4 et A4bis SARE)**
L'ALEC accompagne, dans le cadre du programme de financement SARE, des ménages dans leur projet de rénovation énergétique globale : visite, bilan, suivi de travaux, prise en main du logement rénové, ...
- **Prêt d'outils pédagogiques**
L'ALEC propose sur son territoire différents outils de sensibilisation permettant d'évaluer les déperditions et motiver au passage à



Missions d'accompagnement à la gestion énergétique du patrimoine public

L'ALEC met à disposition ses services techniques mutualisés afin d'aider les communes dans la gestion de leur patrimoine communal. À partir d'un bilan du patrimoine public, plusieurs actions sont proposées permettant l'amélioration de la performance énergétique et la réduction des charges.

Patrimoine

La maîtrise et la réduction de la consommation énergétique du patrimoine public est un des principaux leviers d'économie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. L'ALEC accompagne la collectivité dans cette démarche, en suivant les consommations et les travaux de rénovation.

Ce service comprend :

- la première année : le bilan des consommations énergétiques des 3 années précédentes
- un suivi annuel des consommations énergétiques
- un bilan énergétique annuel
- le diagnostic Énergie-Climat de la commune
- à partir de la deuxième année : la visite des bâtiments prioritaires



Objectifs

- Connaître son patrimoine
- Identifier les bâtiments prioritaires
- Identifier les pistes d'économie

Prérequis

- Nommer un élu et un technicien référent
- Factures d'énergie des 3 années précédentes

Étapes

1. Analyse des factures
- 2a. Priorisation des bâtiments
- 2b. Visite de bâtiment
3. Rédaction du Bilan
4. Réunion de restitution

Livrables

- Bilan annuel

En complément, l'ALEC peut également aider les communes sur les thématiques suivantes :

Éclairage Public

La réduction de la consommation d'électricité passe par une gestion efficace de l'éclairage public. L'ALEC effectue un diagnostic des installations, un suivi des consommations et préconise les technologies adaptées. Elle propose également un travail sur l'extinction nocturne.

Ce service comprend :

- l'inventaire des abonnements d'éclairage public
- un diagnostic et des préconisations techniques
- le suivi de la mise en œuvre
- un travail sur l'extinction nocturne

Objectifs

- Optimiser l'éclairage public
- Réduction des coûts



Mobilité

Le parc de véhicules est l'un des leviers importants de réduction des Gaz à Effet de Serre. L'ALEC dresse un bilan des caractéristiques et usages de la flotte de véhicules de la collectivité et l'accompagne dans la transition vers la mobilité douce et décarbonée.

Ce service comprend :

- l'inventaire des véhicules et le suivi des consommations
- un bilan et des préconisations
- l'accompagnement à la mise en œuvre
- la valorisation des bonnes pratiques

Objectifs

- Réduction des consommations et des GES
- Réduction des coûts



Qualité de l'Air Intérieur

Les problématiques de qualité de l'air sont un point essentiel du confort dans le bâtiment, assujetties à des obligations (notamment dans les écoles). L'ALEC ne réalise pas les études mais propose une analyse des paramètres (température, humidité, polluants) et préconise les réponses à apporter. Elle forme également aux bonnes pratiques.

Ce service comprend :

- l'instrumentation d'un bâtiment
- un rapport et des préconisations
- la formation des agents et élus

Objectifs

- Connaître les taux de polluants dans le bâtiment
- Adapter et mettre en œuvre les bonnes pratiques
- Former les utilisateurs à l'usage du bâtiment



Projet

En amont d'un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment public, l'ALEC définit les travaux à prioriser, aide à la rédaction des cahiers des charges, suit le marché et les résultats et les valorise. Elle garantit ainsi le respect des objectifs et normes énergétiques et environnementaux.

Ce service comprend :

- une étude d'opportunité
- un accompagnement au cahier des charges (rédaction, marché)
- le suivi du marché
- une évaluation de l'impact carbone du projet

Objectifs

- Estimer la faisabilité et l'opportunité du projet
- Estimer le potentiel de production
- Informer sur les différentes valorisations et usages



Énergies renouvelables

L'ALEC accompagne les projets d'installations d'Énergies Renouvelables. Elle réalise une étude d'opportunité des différents potentiels et systèmes, et suit le processus d'installation d'ENR, et leur valorisation.

Ce service comprend :

- une étude d'opportunité ENR&R (potentiels, contraintes techniques, financements, réglementation)
- une évaluation des montants
- Une information sur les modèles économiques

Objectifs

- Estimer la faisabilité d'un projet d'ENR&R
- Estimer le potentiel de production
- Informer sur les différentes valorisations et usages



Assistance à Maîtrise d'Usage

L'Assistance à Maîtrise d'Usage est complémentaire des travaux de rénovation. Elle permet l'appropriation par les usagers du bâtiment et de ses paramètres.

Ce service comprend :

- la formation des agents et élus à l'usage du bâtiment
- l'édition d'un livret personnalisé

Objectifs

- Adapter les comportements et usages aux besoins du bâtiment



L'ALEC SQY **optimise les ressources financières** : 65% moins chère qu'un prestataire et 53% moins chère qu'un fonctionnaire en coût réel (Source : CNFPT/Ministère des Finances) et **techniques** : elle mutualise les ressources humaines, agrège les compétences et crée des synergies entre acteurs du territoire.

Elle permet de mobiliser des financements complémentaires, ADEME, Région, Europe, via notamment des partenariats.

En 2019, l'ALEC SQY a généré en moyenne plus de 8 millions d'euros de chiffre d'affaire pour les professionnels de l'énergie et de la rénovation énergétique.

Déployer la Transition Énergétique sur son territoire

	Adhésion	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	France Rénov'
EPCI	0,10	0,12	0,23	0,46	0,57	0,16

Montant 2022 (en euros / habitant / an)

Accompagnement du patrimoine public

	Adhésion	Suivi du Patrimoine Public	Accompagnement de projet
Commune	0,10	1,55	0,87

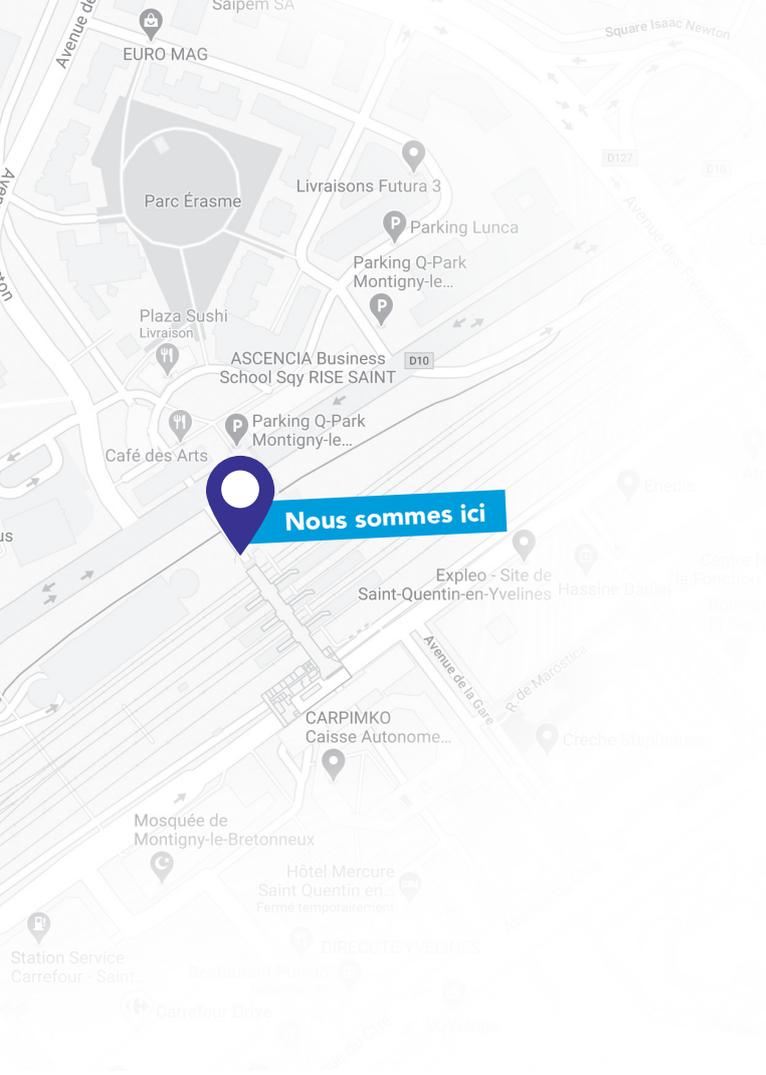
Montant 2022 (en euros / habitant / an)

Les communes de moins de 10 000 habitants s'intègrent dans le dispositif de Conseil en Énergie Partagé CEP.

Information :

<http://www.alectsqy.org/collectivites/cep/>





Alec SQY
 AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

Contact

Sébastien Mellé
 Directeur
 sebastien.melle@alecsqy.org
 ☎ 06 50 48 65 38

Standard : 01 34 52 26 34
 7 bis avenue Paul Delouvrier
 78180 Montigny-le-Bretonneux

alecsqy.org

in f
 @alecsqy

Partenaires

Ils cofinancent les missions de l'ALEC SQY :



L'ALEC SQY collabore avec :



Elles sont déjà partenaires de l'ALEC SQY :

